

J'agis pour Nguyen Trung Ton, condamné à douze ans de prison depuis 2018

La dictature du parti communiste pèse de plus en plus sur les défenseurs des droits humains au Vietnam. Le congrès national du Parti communiste vietnamien, l'épidémie de covid et le confinement ont accéléré cette évolution. Les règles juridiques larges du code pénal vietnamien, par exemple l'article 117 permettent d'arrêter et d'emprisonner ceux qui fabriquent, diffusent des informations, les journalistes, blogueurs, les défenseurs de l'environnement. Ceux qui ont une opinion différente du pouvoir politique peuvent être emprisonnés, torturés, et soumis à de lourdes peines.

La religion n'est pas interdite au Vietnam, mais elle est étroitement surveillée, (enregistrement, comités de contrôle, exigences d'enregistrement). Les activités religieuses interdites sont jugées contraires aux notions « d'intérêt national », « d'ordre public » ou « d'unité nationale » et fortement réprimées.

Nguyen Trung Ton est pasteur protestant et défenseur des droits humains, président de l'association Fraternité pour la Démocratie, créée pour promouvoir les droits humains, défendre la démocratie et la liberté de culte. Cette association dissoute pour atteinte à la sûreté de l'état, a été durement réprimée. Ses dirigeants sont en prison. Malgré une mobilisation pour ce prisonnier, sa situation s'est dégradée, sa santé est déclinante. Mais les autorités refusent toujours l'accès aux soins ou la libération. Prions, Persévérons et Intervenons.

[J'agis pour Nguyen Trung Ton | ACAT France](#)

Israël/Palestine : La France doit dénoncer l'expulsion de Salah Hamouri par Israël.

Cet avocat franco-palestinien, défenseur des droits des Palestiniens s'est rebellé contre le pouvoir israélien en particulier dans la politique de colonisation du territoire palestinien.

Emprisonné entre 2005 et 2011 et accusé d'avoir des liens avec le Front Populaire de Libération de la Palestine (FPLP), il a été souvent mis en détention administrative (détention arbitraire renouvelable, sans inculpation, ni procès pour une durée indéterminée, le prisonnier est soumis à une juridiction militaire). Il était détenu dans les prisons israéliennes depuis le mois de mars dernier. Natif de Jérusalem, il est résident Palestinien permanent.

Jérusalem-Est est un territoire palestinien annexé par l'Etat Israélien. Les Palestiniens de Jérusalem-Est n'ont pas de carte d'identité, mais des cartes de résident distribuées par l'occupant.

Les autorités lui ont retiré sa carte de résident pour absence d'allégeance à l'Etat d'Israël. Or, les populations occupées n'ont aucun devoir d'allégeance envers la puissance occupante (Convention de Genève). Pour se débarrasser de lui, ils l'ont expulsé de sa ville natale où vivent toujours ses parents, vers Paris, le 18 décembre 2022. Ainsi, Israël se permet de décréter qui a le droit de vivre à Jérusalem-Est et de rester jérusalémite.

Au regard du droit international humanitaire, expulser une personne protégée d'un territoire occupé est une violation grave de la quatrième Convention de Genève.

Depuis le début de l'occupation israélienne de Jérusalem-Est, Israël tente de chasser les Palestiniens de leurs terres et de leurs maisons. Sur les 300 000 Palestiniens de Jérusalem-Est, au moins 25 000 ont perdu leur titre de séjour sans raison valable.

A travers le cas de Salah Hamouri, se révèle le projet de l'Etat d'Israël de débarrasser Jérusalem-Est de tous les palestiniens.

Prier : Prière pour le soir de Noël.

Car elle s'est manifestée, la grâce de Dieu, source de salut pour tous les hommes. Elle nous enseigne à renoncer à l'impiété et aux désirs de ce monde, pour que nous vivions dans le temps présent avec réserve, justice et piété, en attendant la bienheureuse espérance et la manifestation de la gloire de notre grand Dieu et Sauveur Jésus Christ. Il s'est donné lui-même pour nous, afin de nous racheter de toute iniquité et de purifier un peuple qui lui appartient, qui soit plein d'ardeur pour les belles œuvres. (Tite 2, 11 à 14) Traduction TOB 2010



Salah Hamouri le 18 décembre 2022 à l'aéroport de Roissy entre La vice-présidente catholique de l'ACAT et le président de la fondation ACAT pour la dignité humaine. Le 1^{er} décembre, le prix de la fondation a été décerné à Salah et remis à sa femme Elsa.